

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

# La cellule départementale pour la continuité des parcours des élèves



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Mayenne



# SOMMAIRE

- Présentation du protocole départemental
- Documents permettant la saisine du pôle ressource et de la cellule départementale : Annexes 1, 2 et 3
- Actions de la cellule



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Mayenne

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

# Le protocole départemental

Pour l'accompagnement des établissements scolaires  
à la continuité de parcours des élèves



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Mayenne

# L'objectif du protocole départemental

## Références :

- Circulaire N°2014-107 du 18 juillet 2014
  - Loi N° 2013-595 du 8 juillet 2013
  - Arrêté du 1er juillet 2013, journal officiel du 18 juillet 2013
- 
- Il clarifie les différents niveaux d'analyse, de réflexion et d'action
  - Il permet, à chacun, à son niveau de compétence, d'agir avec la meilleure efficacité.
  - L'enjeu réside à sortir de la problématique de l'urgence et de transformer les situations complexes en situations gérables.

## Les membres de la cellule départementale

Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Mayenne : Marc VAULEON

A DASEN : Laurent DRAULT

IEN SEI (Service de l'École Inclusive) : Jérôme MICHEL

Membre de la cellule départementale d'analyse :

- Jérôme CORMIER, Guillaume COUSIN (CPD SEI),
- Emmanuelle MOURAUD, Anne VAGUENEZ (chargées de mission situations complexes),
- Nadège PLUMAS, Delphine MICHEL, Aurore BAJIAT (Equipe Mobile Ressource Autisme),
- Marie WYSS (Coordonnatrice Départementale École Inclusive)

Assistante sociale Conseillère Technique Départementale : Aurélie SUREAU

Médecin Conseillère Technique Départementale : Docteur Florence ARNAULT

Infirmière Conseillère Technique Départementale : Nadège AUBERT

## PROTOCOLE DEPARTEMENTAL 1<sup>ER</sup> DEGRE

### DANS L'ECOLE

L'équipe enseignante recherche et expérimente des réponses au sein de la classe, du cycle, de l'école.

L'enseignant de la classe rencontre la famille, le cas échéant, en présence du directeur.

Si la situation n'est pas résolue, elle est examinée en conseil des maîtres, avec le concours du psychologue, des enseignants spécialisés, des personnels de santé ou social au besoin.

Des informations complémentaires peuvent être recherchées (observations, entretiens,). De nouvelles propositions d'action peuvent être expérimentées dans la classe, le cycle, l'école.

Une équipe éducative est organisée pour informer la famille de la procédure en cours et définir un échéancier des actions.

L'IEN informe la famille de la saisine des ressources départementales.

Le suivi de la situation permet d'apprécier son évolution : amélioration, dégradation.

Le pôle ressource évalue avec le directeur la nécessité d'engager une saisine de la cellule.

L'IEN remplit et transmet à la cellule l'ANNEXE 2 complétée par l'analyse du pôle ressource.

### EN CIRCONSCRIPTION

Le pôle ressource est saisi via l'ANNEXE 1 : analyse d'une situation complexe par l'équipe enseignante.

L'exposé puis le suivi de la situation sont à l'ordre du jour des réunions programmées par le pôle ressource.

Le CPC enrichit l'analyse : il réalise une observation qui donne lieu à un échange avec l'enseignant et l'équipe de l'école.

De nouvelles pistes d'action sont proposées et une seconde visite est programmée pour évaluer les progrès de l'élève et ses besoins.

### AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

#### La cellule d'analyse :

Elle se réunit tous les lundis matin, elle est sollicitée par l'IEN de la circonscription de l'élève en grande difficulté lorsque les aménagements proposés n'ont pas abouti à des progrès et que la situation se dégrade.

Elle peut solliciter un avis supplémentaire : EMR, EMASCO, médecin scolaire, AS, Infirmière Conseillère technique...

Elle analyse et évalue le besoin et les modalités de réponse aux situations.

#### La cellule d'appui :

Pilotée par l'IEN EI, elle se compose de deux CPD EI, d'une coordonnatrice départementale école inclusive, d'une Equipe Mobile Ressource Autisme (1 Professeur Ressource TND, 1 professeur Ressource TSA, 1 AESH Ressource TSA) et d'une équipe chargée de mission situations complexes (2 enseignantes spécialisées).

Elle répond par une proposition d'accompagnement de la situation.

DANS L'ETABLISSEMENT – NIVEAU 1

*En aval de la liaison avec l'établissement d'origine (LPI, ET, ESS de transition, ...), l'équipe enseignante recherche et expérimente des réponses au sein de la classe, de l'établissement.*

*L'enseignant de la classe rencontre la famille, le cas échéant, en présence du chef d'établissement.*

*Si la situation n'est pas résolue, elle est examinée en cellule de veille, avec le concours de l'équipe éducative élargie et les professionnels du pôle médico-social : Psychologue, AS, Infirmière...*

*Des informations complémentaires peuvent être recherchées (observations, entretiens). De nouvelles propositions d'action peuvent être expérimentées dans la classe, l'établissement.*

*Une équipe éducative est organisée pour informer la famille de la procédure en cours et définir un échéancier des actions.*

*Le chef d'établissement informe la famille de la saisine des ressources départementales.*

*Le suivi de la situation permet d'apprécier son évolution : amélioration, dégradation.*

*L'équipe éducative élargie évalue avec le chef d'établissement la nécessité d'engager une saisine de la cellule départementale.*

*Le chef d'établissement remplit l'ANNEXE 3 SAISINE DEPARTEMENTALE et la transmet à la cellule : [53.i-en-aval5@ac-nantes.fr](mailto:53.i-en-aval5@ac-nantes.fr)*

DANS L'ETABLISSEMENT – NIVEAU 2

*La commission éducative est saisie via le chef d'établissement : analyse d'une situation complexe par l'équipe éducative élargie : professionnels + famille.*

*L'exposé puis le suivi de la situation sont à l'ordre du jour pour concevoir et proposer des aménagements favorisant la continuité du parcours de l'élève. Un enseignant ressource du SDEI peut enrichir l'analyse : il réalise une observation qui donne lieu à un échange avec l'enseignant et l'équipe de l'établissement.*

AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

**La cellule d'analyse :**

*Elle se réunit tous les lundis matin (avec la possible participation d'un chef d'établissement), elle est sollicitée par le chef d'établissement de l'élève en grande difficulté lorsque les aménagements proposés n'ont pas abouti à des progrès et que la situation se dégrade. Elle peut solliciter un avis supplémentaire : EMR, conseillers techniques départementaux (médecin scolaire, AS, Infirmière).*

*Elle analyse et évalue le besoin et les modalités de réponse aux situations.*

**La cellule d'appui :**

*Pilotée par l'IEN EI, elle se compose de deux CPD EI, d'une coordonnatrice départementale de l'école inclusive, d'une Equipe Mobile Ressource Autisme (1 Professeur Ressource TND, 1 professeur Ressource TSA, 1 AESH Ressource TSA) et d'une équipe chargée de mission situations complexes (2 enseignantes spécialisées).*

*Elle répond par une proposition d'accompagnement de la situation.*

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

## Les Annexes

### *1er degré*

- 1 - Pour la saisine du pôle ressource
- 2 - Pour la saisine de la cellule départementale

### *2nd degré*

- 3 - Pour la saisine de la cellule départementale

  
**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Mayenne

## Annexe 1 : la saisine du Pôle Ressource

Document d'une page qui fournit des renseignements sur :

- l'identification de l'école,
- l'identification du rédacteur,
- l'objet de la demande,
- le motif de la demande et l'analyse de la situation,
- les actions mises en œuvre et les résultats obtenus,
- la réponse apportée par le Pôle Ressource.

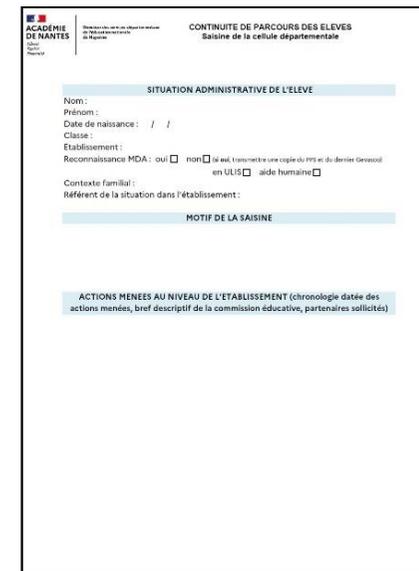
The form is titled 'SAISINE DU PÔLE RESSOURCE' and includes the following sections:

- Identification de l'école:** Fields for 'Nom' and 'Commune'.
- Adresse messagerie:** Fields for 'Adresse messagerie' and 'Téléphone'.
- Rédacteur:** Fields for 'Nom', 'Prénom', and 'Fonction (enseignante)'. A checkbox is present for 'Aide auprès d'un élève : (précisez)'. Below this are fields for 'Nom et prénom', 'Date de naissance', 'Niveau', and 'CE1'.
- Objet de la demande:** A checkbox for 'Aide auprès de plusieurs élèves' and another for 'Aide auprès de l'équipe pédagogique'.
- Motif de la demande et analyse de la situation:** A large text area.
- Actions mises en œuvre et résultats obtenus:** A large text area.
- Visa du directeur(ice):** A checkbox and a 'Date de la demande' field.
- Réponse du pôle ressource:** A large text area with a 'date' field.

# Annexe 2 : saisine de la cellule départementale pour le 1er degré

Document d'une page qui :

- indique le motif de la saisine,
- présente chronologiquement les actions menées au niveau de l'école et de la circonscription,
- mentionne des dates et des partenaires sollicités.



ACADÉMIE DE NANTES  
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Mayenne

CONTINUITÉ DE PARCOURS DES ÉLÈVES  
Saisine de la cellule départementale

SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ÉLÈVE

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance : / /  
Classe :  
Établissement :  
Reconnaissance MDA : oui  non  (à val. transmise à une copie du PV et du dossier Genesod en ULIS  aide humaine   
Contexte familial :  
Réfèrent de la situation dans l'établissement :

MOTIF DE LA SAISINE

ACTIONS MENÉES AU NIVEAU DE L'ÉTABLISSEMENT (chronologie datée des actions menées, bref descriptif de la commission éducative, partenaires sollicités)

## Annexe 3 : saisine de la cellule départementale pour le 2nd degré

		<b>CONTINUITÉ DE PARCOURS DES ÉLÈVES</b> Saisine de la cellule départementale
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ÉLÈVE</b>		
Nom :		
Prénom :		
Date de naissance : / /		
Classe :		
Établissement :		
Reconnaissance MDA : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (si oui, remettre une copie de PMS et du dernier Conseil) scolarisation en SEGPA <input type="checkbox"/> en ULIS <input type="checkbox"/> aide humaine <input type="checkbox"/>		
Contexte familial :		
Réfèrent de la situation dans l'établissement :		
<b>MOTIF DE LA SAISINE</b>		
<b>ACTIONS MENÉES AU NIVEAU DE L'ÉTABLISSEMENT</b> (chronologie datée des actions menées, bref descriptif de la commission éducative, partenaires sollicités)		

Document d'une page qui :

- indique le motif de la saisine,
- présente chronologiquement les actions menées au niveau de l'établissement,
- mentionne des dates et des partenaires sollicités.

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

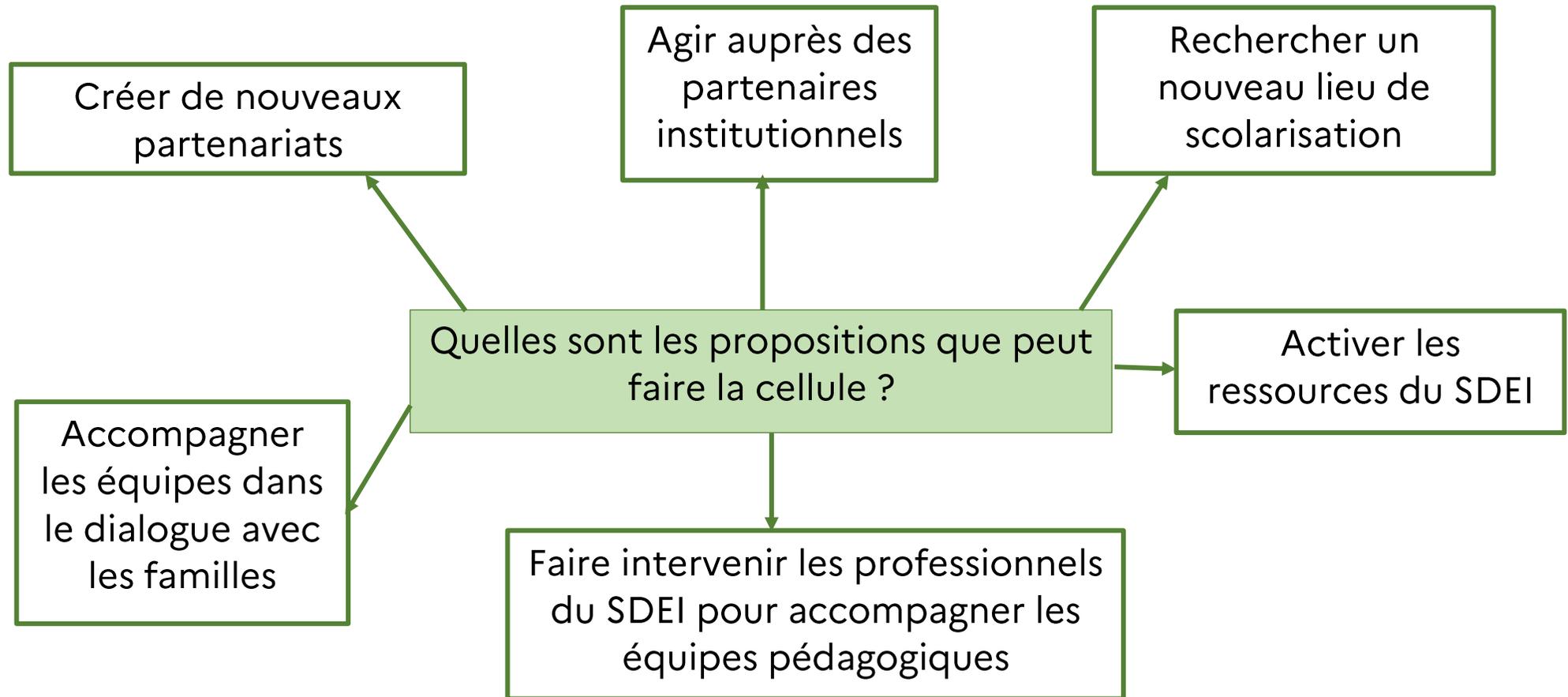
  
**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Mayenne

Les actions  
de la cellule

Un membre rattaché à la cellule peut être amené à demander des compléments d'informations aux CPC ou IEN (1er degré) ou aux CPE ou Chef d'établissement (2nd degré).



Un relevé des conclusions de la cellule sera communiqué à l'IEN ou au chef d'établissement ayant saisi la cellule : les pistes évoquées, les contacts avec les partenaires, autres démarches...

# POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Mayenne